
Renvoi au comité de législation de la lettre de Paré, ministre de l'Intérieur, demandant le recul de la session des conseils des corps administratifs, en annexe de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Jules-François Paré

Citer ce document / Cite this document :

Paré Jules-François. Renvoi au comité de législation de la lettre de Paré, ministre de l'Intérieur, demandant le recul de la session des conseils des corps administratifs, en annexe de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 609;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41861_t1_0609_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41861_t1_0609_0000_2)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

volue, afin que les comptes de ces administrations pussent embrasser l'exercice entier.

« PARÉ. »

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (1)

Le ministre de l'intérieur demande que l'époque de la session des administrations soit changée.

Renvoyé au comité de législation.

VI.

LE CITOYEN JEAN-ALEXANDRE CARNEY TRANSMET A LA CONVENTION EN MÉMOIRE CONTENANT UN PROJET DE DÉNOMINATIONS ORDINALES POUR LES MOIS ET LES JOURS DE L'ANNÉE FRANÇAISE (2).

Suivent le texte de la lettre d'envoi et celui du mémoire d'après des documents des Archives nationales (3) :

« Montpellier, 7^e jour de la 1^{re} décade de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Des moyens de simplifier les dénominations ordinales du calendrier s'étant présentés à mon esprit, j'ai cru devoir en faire hommage à la Convention nationale. Je vous prie de vouloir bien être, auprès de cette Assemblée vraiment digne de gouverner le premier empire de l'univers, l'interprète de mon respect et de mon admiration.

« Salut et fraternité.

« Jean-Alexandre CARNEY. »

Mémoire contenant un projet de dénominations ordinales pour les mois et les jours de l'année française.

I.

Dans le système des poids et mesures, dont le calendrier ou mercure des temps est une dépendance nécessaire, on vient d'employer avec succès les dénominations ordinales. On y désigne, par exemple, 1,000 mètres par un *millaire* et le centième de l'unité monétaire par un *centime*. C'est ainsi que les astronomes désignent le tiers et le quart du zodiaque par les mots *trine* ou *quartile*; c'est encore ainsi que Romulus

ayant formé une année de dix mois, en désigne les six derniers par les mots *quintile*, *sextile*, *septembre*, *octobre*, *novembre* et *décembre*.

Mais les dix termes que je viens de citer ont évidemment, dans l'emploi que l'on en fait, un avantage notable sur les mots *mille*, *un centième*, *tiers*, *quart*, *cinquième*, *sixième*, *septième*, *huitième*, *neuvième* et *dixième*. Le terme *mille* ne désigne pas plus 1,000 mètres que 1,000 hommes ou 1,000 arbres ou 1,000 maisons. Un centième ne désigne pas plus une parcelle de l'unité monétaire que d'une once ou d'un fil ou d'un intervalle. Mais le mot *millaire* désigne 1,000 mètres, et ne désigne que cela : le mot *centime* désigne la centième partie de l'unité monétaire, sans qu'on puisse l'appliquer à une fraction d'aucune autre unité : les mots *quintile*, *sextile*, *septembre*, etc., désignent l'ordre des mois, et des mois seulement. En un mot, les dix termes ci-dessus sont enlevés à l'usage commun et fixent l'esprit sur des objets particuliers.

Parmi les patriotes les plus ardents, j'en ai vu qui, sans être plus attachés à la période septénaire qu'à toute autre, regrettent les mots *lundi*, *mardi*, etc. Ils trouvaient plus facile de se rappeler le jour de la semaine que le quantième du mois, et il faut avouer que sur 100 personnes prises au hasard, 90 ignorent le jour du mois, tandis qu'il n'en est pas 5 qui ignorent celui de la semaine, preuve incontestable que la première de ces choses est plus facile à retenir que la seconde (*sic*).

« La dénomination *purement* ordinal, me disait un de ces patriotes, est fort commode pour le calculateur qui veut avoir la somme ou la différence de deux époques données, mais elle laisse nager dans le vide celui qui veut retenir un jour particulier. Les mots premier, second, troisième, etc., sont la signification la plus vague et la plus indécise, puisqu'elle est applicable à tous les objets soit physiques, soit idéaux; mais les mots *lundi*, *mardi*, etc., appartiennent uniquement au calendrier, et c'est, à mon avis, ce qui leur donne un corps, une tenue, une consistance que n'ont point les termes simplement numériques. L'appellation des sept jours de la semaine étant proscrite civilement, il faut sans doute y renoncer dans l'usage civil; mais ne pourrait-on pas imaginer des noms pour les dix jours de la décade? Si cela ne se fait point, je désespère de savoir jamais à quel jour de l'année je me trouve. »

II.

Ces propos me firent naître l'idée de dénominations ordinales qui seraient appropriées au calendrier. J'imaginai, par exemple, qu'on pourrait appeler les trois mois d'automne (voy. la planche, cellule AE) : *primal*, *secondal*, *terbal*; les trois mois d'hiver (cellule BE) : *quartobre*, *quintobre*, *sextobre*; les trois mois de printemps (cellule CE) : *septime*, *octime*, *novime*, et les trois mois d'été (cellule DE) : *dizaine*, *onzaine*, *douzaine*.

Ces dénominations sont ordinales, comme l'exige le décret avec très grande raison; mais les terminaisons *al*, *obre*, *ime* et *aine* les attachent exclusivement à l'énonciation des dates.

Remarquez que les mots *complémentaire* et *révolutionnaire* (cellule DE) riment avec les trois mois du dernier trimestre dont ils sont un appendice.

(1) *Mercur universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 139, col. 1].

(2) La lettre d'envoi et le mémoire du citoyen Carney ne sont pas mentionnés au procès-verbal de la séance du 18 brumaire an II; mais en marge du document qui se trouve aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité d'instruction publique, le 18 de brumaire an II de la République française, insertion au *Bulletin*. PHILIPPEAUX. »

(3) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1007, dossier 1276.